

LE POINT DE VUE DE L'ANALYSTE

LES BANQUES FRANÇAISES,
MAUVAISES ÉLÈVES
SUR LA LIQUIDITÉChristophe
NijdamAnalyste pour le
secteur bancaire

AlphaValue

La dernière étude d'impact quantitative du Comité de Bâle a fait apparaître que les banques européennes, et plus encore les françaises, ont beaucoup de chemin à parcourir avant de satisfaire les nouveaux ratios de liquidité. Sont en cause une transformation et une désintermédiation des passifs excessives.

■ Comment se situent les banques françaises sur le critère de la liquidité ?

Le Comité de Bâle a publié en décembre 2010 une étude d'impact quantitative (QIS) pour chiffrer les conséquences des réformes qu'il avait initiées, à partir des données bancaires de décembre 2009. Le CEBS[1] a fait de même pour l'Europe. Deux groupes de banques ont été distingués : les grandes banques mondiales, pour le groupe 1, et celles de portée plus locales, pour le groupe 2. Si l'on s'intéresse aux résultats du groupe 1, dans lequel se situent les banques françaises, le ratio de liquidité à un mois (LCR) se situait en moyenne mondiale à 83 %, contre un objectif de 100 % au 1^{er} janvier 2015. Pour les

seules banques européennes, cette moyenne tombait à 67 %. Les données pour les banques françaises ne sont pas publiques mais une rumeur, jamais infirmée, faisait état d'un niveau inférieur à 50 %. Si l'on ne peut avoir de garantie sur les chiffres précis, il n'en reste pas moins que les ordres de grandeur laissent apparaître un score affligeant pour les banques françaises. Ce résultat est d'autant plus regrettable qu'elles faisaient partie des rares à être soumises de longue date à un ratio de liquidité imposé par les superviseurs français qui passait pour un modèle en la matière...

■ Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Il repose sur des particularismes français. Ces dernières années, les banques ont privilégié l'épargne hors-bilan, en proposant à leurs clients des OPCVM monétaires, distribués par leurs filiales de gestion d'actifs, et de l'assurance vie, via leurs filiales d'assurance. Elles percevaient ainsi des commissions de gestion et des droits d'entrée élevés. Ce développement était en outre soutenu par l'absence de fonds de pension en France et par des incitations fiscales fortes sur l'assurance vie.

Deux autres raisons, communes à l'ensemble de l'Europe, peuvent s'ajouter. Sur la période précédant la crise, les banques croyaient au paradigme de la liquidité éternelle. Entre 2003 et 2007, elles ont ainsi eu recours à la transformation de manière beaucoup plus soutenue qu'auparavant. Cela s'est traduit par un raccourcissement excessif du passif, pour bénéficier de coûts de refinancement inférieurs sur la courbe des taux. L'exemple extrême de ce procédé est celui des Landesbank allemandes qui ont emprunté sur le marché interbancaire pour investir sur des produits *subprime*.

Enfin, le ratio des prêts rapportés aux dépôts est historiquement plus élevé en Europe qu'aux États-Unis ou en Asie. Pour 100 euros de dépôts, les banques européennes prêtent en moyenne 130 euros aux agents économiques,

[1] Comité des superviseurs bancaires européens, remplacé par l'Autorité bancaire européenne (EBA).



le solde de 30 euros étant trouvé sur le marché interbancaire. Aux États-Unis, ce ratio se situe plutôt autour de 90 %, en Asie autour de 80 %. Il y a en Europe un déficit structurel de dépôts par rapport aux prêts, et le développement international des banques européennes n'y est pas étranger.

■ **Pour vous, des ratios de liquidité sont donc une bonne chose...**

Bien entendu. Il ne faut pas oublier que la première cause de disparition d'une banque concerne la liquidité et non la solvabilité, même si les deux sont intimement liées. Dans le cas de la crise irlandaise, un établissement comme Allied Irish Bank a perdu entre 2009 et 2010 plus du tiers de ses dépôts du fait d'une fuite de la clientèle des entreprises, quand bien même leur ratio de solvabilité Tier 1 était encore bon, à 7 %.

■ **Les banques françaises sont très critiques vis-à-vis de ces ratios. Que pensez-vous de leurs arguments ?**

L'un de leurs nombreux griefs est que les actions des entreprises cotées ne sont pas suffisamment considérées comme des actifs liquides. Il est vrai qu'à certains moments, comme actuellement, les actions de France Telecom peuvent être plus liquides que des obligations de l'État grec. Mais trouver acheteur pour un titre n'est pas la seule dimension de la liquidité. Le prix auquel on vend l'actif est également essentiel ; or, dans le cas des actions d'entreprise, celui-ci peut s'effondrer très vite. Les banques mettent aussi en avant qu'elles auront plus recours à la titrisation, solution quasi-diabolique, à entendre certains, car responsable de la crise des subprime. Pourtant, la titrisation n'est pas mauvaise en elle-même, c'est l'utilisation qui en a été faite qui pose question. Elle est aujourd'hui mieux régulée, avec le concept de rétention de 5 % des actifs titrisés au bilan des banques et avec le renforcement très significatif de la pondération de ces activités dans le ratio de solvabilité sous Bâle III.

■ **Pensez-vous alors qu'il sera aisé pour les banques françaises de se conformer aux nouveaux ratios bâlois ?**

Il y a d'abord le fait qu'elles sont aux commandes pour transférer l'épargne des OPCVM monétaires, et dans une moindre mesure de l'assurance vie, vers l'épargne bilanciale, car les distributeurs de ces produits sont des filiales bancaires. Ce mouvement a déjà nettement commencé.

Surtout, les chiffres avancés par le QIS doivent être utilisés avec discernement. Ils indiquent qu'il manquait 1 000 milliards d'euros aux banques européennes pour

LES BANQUES FACE AUX RATIOS

Les résultats du QIS de décembre 2010

	Banques de groupe 1		Banque du groupe 2		Ratio cible
	Monde	Europe	Monde	Europe	
LCR (ratio à 30 jours)	83 %	67 %	98 %	87 %	100 %
NSFR (ratio à 1 an)	93 %	91 %	103 %	94 %	100 %

Les banques du groupe 1 sont de taille internationale, celles du groupe 2 étant de portée nationale.

Source : Comité de Bâle, CEBS, décembre 2010, à partir des données bancaires de décembre 2009.

« Le déficit mis en avant par le QIS ne correspond pas à une somme de capitaux à lever, comme cela est le cas lorsqu'on parle de ratio de fonds propres. Il s'agit surtout pour les banques d'allonger l'échéancier de leurs financements existants. »

satisfaire le LCR et 1 800 milliards pour le NSFR. Outre le fait que ces deux montants ne se cumulent pas, mais qu'ils viennent au contraire en déduction partielle l'un de l'autre et qu'ils sont à étaler dans le temps (2015 pour le LCR, 2018 pour le NSFR), le déficit mis en avant ne correspond pas à une somme de capitaux à lever, comme cela est le cas lorsqu'on parle de ratio de fonds propres. Il s'agit surtout pour les banques d'allonger l'échéancier de leurs financements existants, passer de 1 à 3 mois pour le LCR et de 1 à 2 ans pour le NSFR, par exemple. Le surcoût n'est pas excessif : il est donné par la courbe des taux.

Par ailleurs, une étude de McKinsey a chiffré que le surcoût éventuel dû aux ratios bâlois, solvabilité et liquidité confondues, se situerait entre 25 et 85 points de base selon les financements bancaires considérés. Ce n'est pas insupportable pour les banques, qui ont déjà annoncé leur intention de refacturer en partie ce surcoût aux clients, particuliers et entreprises. Et les taux étant actuellement historiquement bas, cela pourra se faire sans que cela soit douloureux. D'autant que le coût des capitaux propres des banques s'en trouvera réduit du fait de la baisse du risque de liquidité, notamment systémique, que cela entraînera.

■ **Le marché prête une grande attention au ratio de solvabilité, pour lequel il tend à anticiper le calendrier et à durcir les exigences du Comité de Bâle. Va-t-il en être de même pour les ratios de liquidité ?**

La plupart des analystes restent très focalisés sur le ratio de solvabilité. Ils sont cependant en train de prendre conscience, trop lentement à mon goût, de l'importance du sujet et commencent à déplorer, par exemple, que l'EBA n'ait pas l'intention de publier les résultats de son évaluation de la liquidité des banques européennes lors des stress tests qui seront dévoilés le 4 juin. ■